

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU
DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN
22/04/2021

1. 09:00 - EL
Dossier 17788 - Demande de Madame Elena ALAMPI pour réaménager et rehausser un immeuble à appartements, boulevard des Invalides 239.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture d'une construction mitoyenne) du titre I du RRU
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

-
2. 09:30 - EL
Dossier 17829 - Demande de Madame Francine GINION pour transformer le rez-de-chaussée et créer un accès au jardin, transformer les combles (ajouter des lucarnes), isoler la toiture et remplacer les châssis d'une maison unifamiliale, rue René Christiaens 16 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

-
3. 10:00 –GS
PE 2020 - Demande de l'A.C.P. BD SOUVERAIN 348 pour l'exploitation d'un immeuble de logements, boulevard du Souverain 348.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 09/03/2021 au 18/04/2021 pour les motifs suivants :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

-
4. 10:15 - DT
Dossier 17837 – Aanvraag van Jozef SWINNEN strekkende het regulariseren van de afbraak van een veranda en de plaatsing van een terras, Gabriel Emile Lebonlaan.

Het dossier werd onderworpen aan het openbaar onderzoek van 25/03/2021 tot 08/04/2021 voor het volgend reden :

5. 10:30 - DT
Dossier 17709 - Demande de Monsieur et Madame Pierre et Selma BLACKMAN - MITRI
pour construire deux extensions et une lucarne à l'arrière d'une maison unifamiliale, rue du Docteur 12.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)
-

6. 11:00 - DT
Dossier 17572 - Demande de Monsieur et Madame Jean et Agnès RICHER-BEAULIEU pour mettre en conformité une maison unifamiliale (extension, toiture, auvent), Avenue des Meuniers 46.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
 - dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (épaisseur des murs pignons)
-

7. 11:30 - DT
Dossier 17701- Demande de Monsieur et Madame Nicolas et Bénédicte QUINET-DEMAIN pour isoler les façades, rehausser la toiture et construire deux lucarnes afin d'aménager les combles d'une maison unifamiliale, allée des Colzas 44.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.3 (implantation de la construction - façade avant) et art.6 (toiture - hauteur - lucarnes) du titre I du RRU
-

8. 14:00 - DT
Dossier 17769 - Demande de Monsieur Jacques KOPF pour transformer un immeuble mixte et une maison unifamiliale, avenue Hugo Van der Goes 96.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

- dérogations aux prescription III, d) (toitures) et IV, b) (gabarits) du plan particulier d'affectation du sol n° 42
- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - éléments techniques) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 4 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - clôtures et avant-corps)

9. 14:00 - DT

Dossier 17835 - Demande de Madame Oriane KERKHOFS pour transformer et agrandir une habitation, rue du Docteur 18.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire)

10. 14:30 - DT

Docteur 17232 - Demande de Monsieur Xavier LUST pour mettre en conformité la transformation et l'agrandissement d'un immeuble mixte (commerce et deux logements) et l'aménagement d'une terrasse en toiture, boulevard du Souverain 151.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction), art.6 (toiture- hauteur - éléments techniques) et art.11 (aménagement de la zone de recul) du titre I du RRU
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (épaisseur des murs pignons)
- dérogation aux articles 3 (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - jardinet) et 4 (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - clôtures et avant-corps) du Règlement Communal sur les Bâtisses

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

11. 15:10 - DT

Dossier 17840 - Demande de Monsieur et Madame Thierry et Valérie BERGHMANS - HANOZET pour mettre en conformité diverses transformations d'une maison unifamiliale (modifications en façade avant, terrasse, transformations intérieures), avenue Gustave Demey 123.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- dérogations aux articles 4 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - clôtures et avant-corps) et 7 (épaisseur des murs pignons) du Règlement Communal sur les Bâtisses
- dérogation à la prescription A, 2 du plan particulier d'affectation du sol n° 20 (implantation et gabarit)

12. 15:40 - DT

Dossier 17790 - Demande de la S.P.R.L. THE KEYS MANAGEMENT pour mettre en conformité la façade avant et le changement de destination du rez-de-chaussée commercial en bureau, avenue Guillaume Lefever 30.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

13. 16:10 - DT

Dossier 17802 - Demande de Madame Carine VANDENBROELE pour régulariser une extension, la toiture et la façade avant d'une maison unifamiliale mitoyenne, avenue Charles Madoux 26.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25/03/2021 au 08/04/2021 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction), art.5 (hauteur de la façade avant) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

REPORTS

16 :30– Avis - [SP](#)

PUB/134 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un dispositif publicitaire de 2m² éclairé sur le pilier n°8 du viaduc, avenue Herrmann Debroux.

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

16:35 – Avis - [SP](#)

PUB/133 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un support publicitaire de 2m² éclairé sur le pilier n°7 du viaduc, avenue Herrmann Debroux.

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

16:40 – AVIS - [SP](#)

PUB/137 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un support publicitaire de 2m² éclairé sur le pilier n°6 du viaduc, avenue Herrmann Debroux.

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

16:45 – AVIS - [SP](#)

PUB/129 - Demande de la S.P.R.L. CLEAR CHANNEL pour implanter un panneau d'affichage rétro-éclairé de 8 m², chaussée de Wavre, angle avenue des Frères Goemaere (sous le viaduc) .

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

16:55 – AVIS - [SP](#)

PUB/135 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un dispositif publicitaire de 2 m² éclairé sur le pilier n°9 du viaduc, avenue Herrmann Debroux .

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

17:00 – AVIS - [SP](#)

PUB/130 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un support publicitaire de 2m² sur le pilier n°5 du viaduc, avenue Herrmann Debroux (angle boulevard du Souverain).

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

17:05 – AVIS - [SP](#)

PUB/136 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un dispositif publicitaire de 2 m² éclairé sur le pilier n°10 du viaduc, avenue Herrmann Debroux .

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)

17:10 – AVIS - [SP](#)

PUB/132 - Demande de la S.R.L. CLEAR CHANNEL pour maintenir un support publicitaire de 2m² éclairé sur le pilier n°4 du viaduc, avenue Gustave Demey/boulevard du Souverain .

Le dossier a été soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.31 du titre VI du RRU (publicité en espace public et n'ayant pas de fonction première d'utilité)
